

Département des Hautes Alpes  
Arrondissement de GAP

Mairie de MONTGARDIN  
05230

Téléphone et Fax 04 92 50 37 81

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 DÉCEMBRE 2008

Le 30 décembre 2008, le Conseil Municipal de la commune de MONTGARDIN dûment convoqué le 12 décembre 2008, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de son Maire Monsieur Roger MAMO.

**Présents:** ESCALLIER Francis, FAURE Joseph, GLEIZE Claude Nicolas, MAMO Roger, MULLER Roland, REYNAUD Laurent, RICHARD Sylvie, SIMON Jacqueline.

**Absents :** BERTRAND Martine (procuration à Roland MULLER), HUBLOU Alain (procuration à MULLER Roland), ROULET André (procuration à MAMO Roger).

### SOMMAIRE

<b>DÉCISIONS</b>	<b>2</b>
<b>1. Approbation PV précédent.</b>	<b>2</b>
<b>2. Indemnité au bénéfice du Receveur Municipal pour l'année 2008.</b> IndemnitéReceveurMunicipal 081230	<b>2</b>
<b>3. Réfection de la voirie communale-programme 2008/Avenant au marché de travaux.</b> VoirieAvenantN°1 081230	<b>2</b>
3.1. <i>Travaux de l'aire de poubelles du Saruchet.</i>	<b>4</b>
<b>4. Assainissement : Demande de subvention au titre de la DGE. 2</b> AssainissementDélibération301208	<b>4</b>
<b>5. École Projet de ski : demande de subvention.</b> ÉcoleSki 081230	<b>5</b>
<b>6. Travaux divers d'entretien d'espaces naturels.</b>	<b>6</b>
6.1. <i>Convention ONF/CCVA. ConventionCvraOnf 081230</i>	<b>6</b>
6.2. <i>Association lacs rivières et sentiers.</i>	<b>6</b>
<b>7. Aménagement touristique en forêt-Devis AménagementTouristiqueForêt 081230</b>	<b>6</b>
<b>8. Rénovation du petit patrimoine.</b> RénovationPatrimoine 081230	<b>7</b>
<b>9. Médecine préventive convention MÉDICOM 2009.</b> MEDICOM 081230	<b>7</b>
<b>10. Élagage des arbres cachant l'église.</b> LRS 081230	<b>7</b>
<b>INFORMATIONS</b>	<b>7</b>
<b>11. RN94 : Demande de limitation de vitesse.</b>	<b>7</b>
<b>12. École : concours de dessin.</b>	<b>7</b>
<b>13. Transports scolaires : modifications de l'organisation du service à l'arrêt du Saruchet.</b>	<b>8</b>
<b>14. Q D</b>	<b>8</b>
14.1. <i>Déneigement.</i>	<b>8</b>

## DÉCISIONS

### 1. APPROBATION PV PRÉCÉDENT.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 25 novembre 2008 n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

### 2. INDEMNITÉ AU BÉNÉFICIAIRE DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2008. INDEMNITÉ RECEVEUR MUNICIPAL 081230

Comme suite aux élections du 9 mars 2008 ayant renouvelé les conseils municipaux, il est nécessaire de délibérer pour déterminer l'indemnité due au Receveur Municipal.

Le maire propose de maintenir dans les mêmes conditions que précédemment le versement de cette indemnité.

Le maire donne lecture du décompte de l'indemnité due à Monsieur SCHARDT Philippe, Trésorier Principal, Receveur Municipal.

Pour la période du 1er janvier 2008 aux 31 décembre 2008, cette indemnité nette s'élève à 334,83 €

Le conseil municipal adopte le décompte proposé par le Maire et décide que la délibération attribuant l'indemnité de conseil et de budget à M. Philippe SCHARDT vaut jusqu'au renouvellement de l'assemblée.

### 3. RÉFECTION DE LA VOIRIE COMMUNALE-PROGRAMME 2008/AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX. VOIRIE AVENANT N°1 081230

Le marché passé en application des dispositions prévues aux articles 28 et 40 du code des marchés publics avec l'entreprise S. R. M. (Société Routière du Midi) pour un montant total de 52 252,70 € HT S.C. nécessite la prise d'un avenant n° 1.

Cet avenant a pour objet de prendre en compte et de contractualiser :

- 1) les prestations non prévues au marché initial et dont l'exécution a été rendue nécessaire pour des raisons techniques imprévues, rencontrées en cours de chantier ;
- 2) les prestations supprimées ou minorées de façon significative par rapport aux quantités prévues au détail estimatif du marché initial ;
- 3) les délais supplémentaires à prendre en compte au regard du déroulement du chantier.

Pour ce qui concerne les prestations non prévues au marché initial et dont l'exécution relève de circonstances ou sujétions techniques mises à jour en cours de chantier sont listés ci-après :

La réalisation des enduits « bicouche » en période froide a nécessité l'emploi de liant modifié (liant polymère), dont la fourniture entraîne l'application d'une plus-value. Cette plus-value est estimée sur l'ensemble des chantiers à	1 050,00 € HT.
Lors de l'élargissement des virages de la VC n° 3, des terrains rocheux ont été découverts (volume estimé à environ 100 m <sup>3</sup> ). Leur terrassement a nécessité l'utilisation d'un brise roche. Cette prestation est estimée sur l'ensemble des chantiers à	2 769,75 € HT.
Suite à l'élargissement des virages de la VC 3, il a été préférable de réaliser une construction de chaussée sur les largeurs, ainsi que des réfections de chaussée dans la zone de travaux. Ces travaux supplémentaires sont estimés à	4 673,30 € HT.
L'état de la structure de la VC20 de l'Avance a conduit à procéder à des purges en pleine largeur sur une longueur de 75 m environ. Ces travaux sont estimés à	2 895 € HT.
La sécurisation du lotissement du Saruchet a nécessité la réalisation de deux ralentisseurs au lieu d'un seul. Ces travaux supplémentaires sont estimés à	3 437,50 € HT.
	<b>14 825,55 € HJ</b>

Les prestations supprimées

- regard grille 50 x 50
- emplois partiels (quantités minorées)

Le montant de ces prestations est estimé à **-3490 € HT**

L'incidence sur le montant des travaux est récapitulée comme suit :

Augmentation	14 825,55 € HT
Diminution	-3 490,00 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>11 335,55 € HT</b>

Incidence sur le marché initial

MARCHÉ INITIAL		AVENANT N° 1	
<b>Marché</b>	<b>52 252,70 € HT</b>	<b>Marché</b>	<b>63 588,25 € HT</b>
	62 494,23 € TTC		76 051,55 € TTC

Le délai nécessaire pour réaliser la masse de travaux supplémentaires et les prestations imprévues est estimé à une semaine, au vu des conditions météorologiques de la période d'exécution des travaux. En conséquence le délai d'exécution contractuel après avenant n° 1 s'établit à 5 semaines.

Le conseil municipal, par 10 voix pour et une abstention,

- Accepte l'avenant ainsi proposé ;
- Autorise le Maire à le signer.

### **3.1. TRAVAUX DE L'AIRE DE POUBELLES DU SARUCHET.**

Afin d'éviter l'arrachement de la chaussée par certains camions manoeuvrant sur l'aire des poubelles du Saruchet, il a été décidé sur le terrain par la commission de voirie, de construire un rond-point. Celui-ci est estimé à 5 500 € HT. Cette construction fera l'objet d'une facturation à part.

## **4. ASSAINISSEMENT : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DGE. 2**

ASSAINISSEMENT DÉLIBÉRATION 301208

Le 11 octobre 2007, la commune a présenté auprès de Monsieur le Préfet une demande d'aide financière, au titre de la DGE, pour une aide au financement d'un projet d'assainissement. Cette demande a été rejetée pour insuffisance de financement disponible.

Dans le même temps ce projet d'assainissement a été présenté pour une aide au financement à la Région, à l'Agence de l'Eau et au Département. L'examen de ce projet a été repoussé à l'année 2009.

En conséquence, le maire propose au conseil municipal de présenter un dossier de demande de subvention au titre de la DGE.

Dans sa présentation il rappelle la délibération du 24 septembre 2007 adoptant le projet d'assainissement et son plan de financement.

Le conseil municipal :

- Entendu l'exposé du maire ;
- Vu l'avant-projet présenté par M. MG Concept Ingénierie ;
- Vu la délibération du 24 septembre 2007 ;

\* Annule et remplace par la présente la délibération du 24 septembre 2007;

\* Adopte le projet présenté ;

\* Sollicite une aide financière de l'État au titre de la DGE selon le plan de financement ci-après :

#### 1) Estimation du projet :

Désignation	Montant HT
Réseaux de collecte eaux usées	336 794,85 €

Désignation	Montant HT
Réseaux de transfert eaux usées	627 935,40 €
Réseaux électriques	61 944 € 00
Réseaux de télécommunications	33 405 € 00
Station d'épuration	583 901 € 00
Révision diverses et imprévue	56 019,75 €
<b>Montant des travaux HT</b>	<b>1 700 000,00 €</b>
Maîtrise d'oeuvre (3,4 %)	59 500,00 €
<b>Montant de l'opération HT</b>	<b>1 759 500 € 00</b>
TVA 19,6 %	<b>344 862 € 00</b>
<b>Montant de l'opération TTC</b>	<b>2 104 362 € 00</b>

## 2) Plan de financement

Coût de l'opération HT	1 759 500 € 00
Autofinancement 20 %	351 900 € 00
Subvention des financeurs (DGE, Conseil Général, Conseil Régional, Agence de l'eau)	1 407 600,00 €

## 5. **ÉCOLE PROJET DE SKI : DEMANDE DE SUBVENTION. ÉCOLESKI 081230**

L'équipe pédagogique élabore un projet EPS en station de ski à Réallon pour tous les élèves de l'école. Les sorties seraient au nombre de quatre journées complètes, les 20, 22, 27 et 29 janvier 2009.

Les activités prévues sont :     - ski de fond pour la classe maternelle ;  
   - ski alpin pour la classe élémentaire.

Le financement de ce projet s'établirait comme suit :

DÉPENSES		RECETTES	
Transport en autocar	640 €	Participation des familles	400 €
Location de matériel	650 €	Coopérative scolaire	300 €
Forfaits	510 €	Subvention demandée à la commune	900 €
		Subvention demandée au Conseil Général	200 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 800 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 800 €</b>

Le maire propose d'accorder la subvention sollicitée.

Cette proposition ainsi faite est adoptée à l'unanimité.

## 6. TRAVAUX DIVERS D'ENTRETIEN D'ESPACES NATURELS.

### 6.1. CONVENTION ONF/CCVA. CONVENTIONCCVAONF 081230

Une convention mise en place en 2005 entre l'ONF et la Communauté de Communes de la Vallée l'Avance prévoit un point de situation sur les ouvrages du réseau de sentiers.

En ce qui concerne la commune de Montgardin l'ONF propose les travaux ci-après :

- Lames directionnelles n° 402 A et B (Le Marais)	À remplacer	2
- Poteau n° 403 (le Marais)	À remplacer	1
- Lames directionnelles n° 403 A et B	À remplacer	2
- Lames directionnelles n° 406 B et C (Les Massots)	À remplacer	2
- Lame directionnelle n° 415 A (Les Blaches)	À remplacer	1
- Lame directionnelle n° 424 C (Mal Boisset)	À remplacer	1
- lame directionnelle n° 426 A (Forest du bois)	À remplacer	1
- Lame directionnelle n° 426 B	À refixer par ONF	1
- Lame directionnelle n° 428 (Le Parquet)	À regraver par ONF	1

Le Conseil municipal donne un accord de principe pour la réalisation de ces travaux.

### 6.2. ASSOCIATION LACS RIVIÈRES ET SENTIERS.

Calendrier à compléter pour le planning 2009. À rendre avant le 2 janvier 2008.

Le conseil municipal décide de réserver le mois d'avril 2009 pour que LRS réalise dans cette période les 15 jours qui nous sont généralement affectés par la CCVA.

## 7. AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE EN FORÊT-DEVIS AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE FORÊT 081230

1) Fabrication d'un escalier en bois pour relier la route forestière à l'aire de détente	1 400 € HT
2) Fourniture et mise en place d'un panneau de signalisation « aire de détente », en bois, lettres gravées et peintes, type SIC 104	400 € HT
	1 800 € HT

- Le conseil municipal adopte le devis ainsi présenté.
- Autorise le Maire à le signer pour sa réalisation.

**8. RÉNOVATION DU PETIT PATRIMOINE. RÉNOVATION PATRIMOINE 081230**

Sur proposition du maire, le conseil municipal sollicite la CCVA pour la prise en compte d'une demande de subvention au titre de la rénovation du petit patrimoine pour la réhabilitation du mur extérieur, sur les parties abîmées, du cimetière de Montgardin. Le coût de cette opération est estimé à 14 000 € TTC.

Cette proposition ainsi faite est adoptée à l'unanimité.

**9. MÉDECINE PRÉVENTIVE CONVENTION MÉDICOM 2009. MEDICOM 081230**

Sur proposition du maire, le conseil municipal l'autorise à signer la convention Médicom de mise en oeuvre de la médecine préventive pour l'année 2009.

- le tarif de la consultation médicale est fixé à 71 € pour les affiliés au centre de gestion.

**10. ÉLAGAGE DES ARBRES CACHANT L'ÉGLISE. LRS 081230**

Lacs, Rivières et Sentiers a transmis le devis s'élevant à 1260 €. Le maire demande au conseil municipal l'autorisation de le signer.

L'élagage consistera à étêter des arbres pour permettre la vision complète de l'église depuis la RN94.

Cette proposition ainsi faite est adoptée à l'unanimité.

## INFORMATIONS

**11. RN94 : DEMANDE DE LIMITATION DE VITESSE.**

Pour faire suite à la lettre adressée par le Maire le 4 novembre 2008, Madame la Préfète indique qu'elle a saisi le chef du district des Alpes du Sud de la Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée pour que l'on puisse apporter une solution appropriée et ce dans les meilleurs délais possibles.

**12. ÉCOLE : CONOURS DE DESSIN.**

Notre école a participé au concours de dessin sur le thème de la sécurité routière. Les élèves ont obtenu le troisième prix de ce concours et bénéficient ainsi d'une dotation de 100 €. Cette somme permettra à l'école l'acquisition d'un appareil photo numérique.

Le conseil municipal présente ses encouragements et ses félicitations aux enfants de l'école.

**13. TRANSPORTS SCOLAIRES : MODIFICATIONS DE L'ORGANISATION DU SERVICE À L'ARRÊT DU SARUCHET.**

Par ordre de service du 22 décembre 2008, le Conseil Général met en oeuvre les dispositions ci-après :

- l'arrêt de dépose se fera au niveau du carrefour du Saruchet situé avant le pont SNCF dans le sens CHORGES-GAP et sera matérialisé par un marquage au sol en peinture.
- La dépose des élèves à ce nouvel arrêt se fera sur les fréquences au départ de GAP : le mercredi à 12 heures, les lundis mardi jeudi et vendredis à 16 heures, 17 heures et 18 heures, le car en provenance de GAP va faire demi-tour à la gare de Chorges ou aux BERNARDS (fréquence de 18 heures) et revient en direction de GAP pour déposer les élèves.
- Avec cette nouvelle organisation, l'arrêt actuel jugé dangereux est supprimé sur toutes les fréquences scolaires.

Ce nouvel arrêt réservé uniquement pour la dépose se nommera « Carrefour du Saruchet ».

**14. Q D**

**14.1. DÉNEIGEMENT.**

Le Maire se dit très satisfait des efforts faits par l'ouvrier communal Monsieur Grégoire DAUNY pour assurer dans des conditions extrêmement difficiles un déneigement satisfaisant des routes communales

L'Ordre du Jour étant épuisé et plus aucune question diverse n'étant posée la séance est levée à 21h44.

Le Maire  
Roger MAMO




⌘ Assainissement070924 1/1  
Réservé à la Préfecture



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le lundi 24 septembre 2007, le Conseil Municipal de la commune de MONTGARDIN dûment convoqué le jeudi 13 septembre 2007, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de son Maire Monsieur Roger MAMO.*

*Madame Nathalie LETOURNEAU a été désignée en qualité de secrétaire de séance.*

*Présents: Roger MAMO, Francis ESCALLIER, Joseph FAURE, Claude GLEIZE, Nathalie LETOURNEAU, Nicole RISPAUD, Jacqueline SIMON.*

*Absent : Richard ARCANGELI.,*

*NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 8*

### **OBJET : Assainissement collectif : approbation du projet.**

Afin de pouvoir gérer l'évolution de sa population et avoir la maîtrise foncière de son territoire la commune a décidé de se doter d'un plan local d'urbanisme et d'un schéma directeur d'assainissement (approuvés le 10 mars 2006).

Le schéma directeur a permis de définir un zonage pour la réalisation d'un réseau d'assainissement et son traitement.

La base de calcul « équivalents habitants » est la suivante :

	Population actuelle 2007	Populati on à horizon2 030
Le Village	50	90
Le Reclux 1		
Le Reclux 2	20	70
Le Reclux 3		
Les Casses 2	10	30
Le Saruchet 1		
Le Saruchet 2	170	350
Le Saruchet 3		
Le Saruchet 4		
Les Casses 1		
Les Casses3	50	150
<b>Total (équivalent habitant)</b>	<b>300</b>	<b>690</b>

Soit un total de 690 personnes maximum pris en compte pour le dimensionnement de la future station, à relier par les réseaux de collecte et de transfert.

Soucieuse de la protection de l'environnement, afin d'être en conformité avec les lois en vigueur et de respecter les dispositions relatives au schéma directeur de l'assainissement, la commune de Montgardin souhaite réaliser un ensemble de travaux en cohérence au zonage établi.

La création d'un réseau de transfert et de collecte est nécessaire pour le traitement des eaux usées des hameaux de Saruchet 1, 2, 3 et 4 et du chef-lieu. Ce réseau aboutira à une station de traitement implantée sur les parcelles communales B n° 69 et B n° 70.

Le projet fait état de l'estimation suivante de l'opération :

Désignation	Montant HT
Réseaux de collecte eaux usées	336 794,85 €
Réseaux de transfert eaux usées	627 935,40 €
Réseaux électriques	61 944,00 €
Réseaux de télécommunications	33 405,00 €
Station d'épuration	583 901,00 €
Révision diverse et imprévus	56 019,75 €
<b>Montant des travaux HT</b>	<b>1 700 000,00 €</b>
Maîtrise d'oeuvre (3,5 %)	59 500,00 €
<b>Montant de l'opération HT</b>	<b>1 759 500,00 €</b>
TVA 19,6 %	344 862,00 €
<b>Montant opération TTC</b>	<b>2 104 362,00 €</b>

Le conseil municipal, après avoir examiné l'ensemble du dossier présenté,

- Adopte à l'unanimité le projet d'assainissement.

- Sollicite des financeurs une subvention selon le plan de financement ci-après :

Coût de l'opération HT	1 759 50000 €
Autofinancement 20 %	351 900,00 €
Subvention des financeurs (Conseil Général, Conseil Régional, Agence de l'Eau, État)	1 407 600,00 €

-Autorise le Département à percevoir pour le compte de la commune la subvention de l'Agence de l'Eau et à la lui reverser.

Fait et délibéré à la date que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Roger MAMO